

## **Observatoire de la protection des troupeaux Point d'avancement juin 2022**

L'observatoire est envisagé comme un outil d'aide à la décision pour l'État et ses services déconcentrés afin de faire évoluer la politique publique en matière de protection. Il doit nourrir la réflexion et les discussions sur ce sujet dans le cadre de la gouvernance sur le loup et les activités d'élevage. Il doit aussi permettre d'apporter des réponses aux questionnements des parties prenantes en matière d'effectivité et d'efficacité des mesures de protection, sur la base de données objectivées.

Dans cette perspective, une méthode itérative ponctuée par des échanges réguliers avec les parties prenantes a été adoptée pour la définition, la mise en place et le développement de l'observatoire de la protection des troupeaux.

Après concertation inter-ministérielle et échanges au sein du Groupe national loup et activités d'élevage, la première phase de structuration progressive de l'observatoire, qui a débuté début 2020, consiste à valoriser des données pré-existantes ou produites dans le cadre de différentes actions inscrites au PNA.

### **1. Bilan 2020**

#### **1-1. Action en faveur des élevages les plus attaqués de France**

Après une analyse de la répartition spatiale et temporelle des attaques qui a mis en évidence un phénomène de concentration chez certains éleveurs avec une récurrence pluri-annuelle, le principe de cette action décidée fin 2019 est de sélectionner un petit nombre d'élevages parmi les plus attaqués en France (53 élevages ayant eu 35 attaques et plus sur 3 ans), afin d'initier une action forte et focalisée permettant de faire diminuer les dommages aux troupeaux, en mobilisant les moyens existants : tirs (en favorisant la venue des louvetiers et de la BMI), accompagnement technique, diagnostics de vulnérabilité, visites pour optimiser la mise en place des moyens de protection, voire les renforcer (particulièrement en cercle 0).

En 2020, ce sont ainsi 53 élevages qui ont été soutenus dans 5 départements et les principaux résultats montrent qu'à l'exception d'un seul, tous les élevages ont bénéficié d'un contrat de protection, qu'ils ont focalisé 25 % des loups détruits sous couvert d'une autorisation et que la prédation y a diminué de 19 %.

Le suivi des contrats de protection souscrits en 2019 et 2020 par les 61 élevages prioritaires au niveau national et dans les cœurs des parcs nationaux nous apprend, à titre prévisionnel (consolidation à partir des demandes de paiement déposées par les éleveurs), que :

- 5 élevages qui n'avaient pas souscrit un contrat d'aide en 2019 l'ont fait en 2020 ;
- la durée moyenne de gardiennage progresse de 5,5 % (3,9 % pour le gardiennage assuré par des bergers salariés ou prestataires, cette valeur atteignant même 7,2 % si l'on fait abstraction des 5 éleveurs contractualisant pour la première fois en 2020), notamment à la faveur du déplafonnement offert pour la première année en cercle 0 (12 élevages l'ont activé, 29 ne l'ont pas activé, les autres évoluant hors cercle 0) ;
- même si elles ne concernent pas encore la majorité des élevages, les prestations d'analyse de vulnérabilité et d'accompagnement technique se développent considérablement ;
- le montant moyen des subventions, traduisant globalement l'effort consenti par les éleveurs en matière de protection, augmente de plus de 8 %. Il était en 2020 près de 2 fois plus important que celui observé en cercle 1 et environ 35 % plus élevé qu'en cercle 0.

Le détail des indicateurs suivis peut être consulté en annexe 1.

### 1-2. Soutien aux éleveurs dans les cœurs des parcs nationaux

En Parc National, les tirs sont interdits (sauf dans les Cévennes), justifiant d'un taux de subvention porté de 80 à 100 % pour les dépenses de gardiennage et de surveillance des troupeaux, et d'une enveloppe dédiée au titre du PNA.

En 2020, près de 560 000 euros ont ainsi été consacrés au soutien aux hébergements des bergers (achat de 4 cabanes, héliportage de 21 cabanes), au financement de brigades de bergers mobiles (6 bergers au total), à la médiation autour des chiens de protection (6 médiateurs), et à des expérimentations. Le détail des actions figure en annexe 2.

Evolution de la contractualisation de l'aide à la protection :

Dépenses cumulées	2019	2020	Evolution 2019-2020
Gardiennage éleveurs tous PN-RNN	264281	186107	-29,6%
<b>Gardiennage éleveurs PN-RNN hors Cévennes</b>	<b>148199</b>	<b>145893</b>	<b>-1,6%</b>
Gardiennage bergers tous PN-RNN	1312326	1498372	14,2%
<b>Gardiennage bergers PN-RNN hors Cévennes</b>	<b>1253483</b>	<b>1458304</b>	<b>16,3%</b>

Dépenses moyennes	2019	2020	Evolution 2019-2020
Gardiennage éleveurs tous PN-RNN	2 725	1 756	-35,6%
<b>Gardiennage éleveurs PN-RNN hors Cévennes</b>	<b>1 950</b>	<b>1 536</b>	<b>-21,2%</b>
Gardiennage bergers tous PN-RNN	9 721	9 667	-0,6%
<b>Gardiennage bergers PN-RNN hors Cévennes</b>	<b>9 870</b>	<b>9 722</b>	<b>-1,5%</b>

Entre 2019 et 2020, l'emprise du cercle 1 au sein du parc national des Cévennes a fortement diminué.

Evolution de la prédation :

Variation entre 2019 et 2020			
Constats		Victimes	
Cœur des 3 PN	- 23 %	Cœur des 3 PN	- 22 %
- Vanoise	- 12 %	- Vanoise	- 33 %
- Écrins	- 23 %	- Écrins	- 28 %
- Mercantour	- 26 %	- Mercantour	- 20 %
- Cévennes	- 40 %	- Cévennes	+ 129 %

### 1-3. Bilan annuel de la contractualisation de l'aide à la protection

Au niveau national :

39 départements concernés (+15 par rapport à 2019), dont 5 par le seul cercle 3

2790 contrats (+2,5%) et 28,63 M€ d'aide engagés (+6,7%)

494 ETP de bergers (+8,6%)

4920 chiens de protection (+15,5%)

140 prestations d'accompagnement technique (+62,5%)

En cercle 0 :

75 communes

405 contrats (20 % activent le dé plafonnement des dépenses de gardiennage par des bergers)

164 ETP de bergers (un tiers du total national)

2,9 mois de gardiennage supplémentaire en moyenne pour les contrats déplaçonnés  
durée moyenne de gardiennage en augmentation de 42 % (détail en annexe 3)  
dommages en diminution de 12 % (détail en annexe 3)

En cercle 3 :

7124 communes  
74 contrats  
171 chiens de protection  
21 accompagnements techniques

*Ces éléments, parmi des données plus détaillées, ont été l'objet d'une publication dans un numéro spécial de la lettre Infoloup au mois d'avril 2021.*

Conditionnalité :

Depuis le décret indemnisation de 2019, en cercle 1, les élevages non protégés ne sont pas indemnisés à partir de la 3ème attaque au cours des 12 derniers mois. En 2020, on dénombre 25 dossiers rejetés pour ce motif, concernant 16 éleveurs, ce qui représente 1 % des dossiers et 3 % des éleveurs concernés par l'application de cette disposition.

Vérifications in situ :

- Un échantillon de dossiers représentant 5 % des montants engagés chaque année est l'objet de Contrôles sur place par l'ASP. 600 dossiers d'aide à la protection des troupeaux ont ainsi été contrôlés entre 2015 et 2018, ce qui représente 6,3 % des dossiers engagés sur cette période et 1 bénéficiaire sur 5 environ. 7,5 % d'entre eux, soit 45 dossiers, ont donné lieu à remboursement total ou partiel de l'aide par l'éleveur.
- L'intégralité des dossiers présentant des investissements au-delà d'un certain montant (8000 € en PACA) sont l'objet de Visites sur place réalisées par les DDT. En deçà de ce seuil, une partie seulement des dossiers est sélectionnée pour ce type de vérification (5 % en PACA).
- Les agents de la BMI de l'ONCFS et les lieutenants de louveterie vérifient systématiquement la présence de moyens de protection avant d'engager une opération de défense d'un troupeau et se retirent le cas échéant.

#### 1-4. Analyse croisée des bases Osiris et Géoloup

Croisement des données techniques contenues dans les dossiers d'indemnisation et d'aide à la protection pour l'année 2019 :

- Parmi les 2722 structures qui ont contractualisé de façon directe l'aide à la protection en 2019, 1850 (68%) n'ont subi aucune attaque et 404 (15%) ont subi une attaque.
- Parmi les 3066 troupeaux couverts par un contrat d'aide à la protection en 2019, au moins 2065 (67%) n'ont subi aucune attaque et au moins 404 (13%) ont subi une seule attaque.
- Parmi les 1336 bénéficiaires d'indemnisation de dommages ayant subi au moins 1 attaque, 872 (65%) avaient souscrit un contrat d'aide.

Une étude statistique des corrélations met en évidence que les moyens de protection contractualisés produisent de meilleurs résultats en matière de prévention des dommages pour les troupeaux conduits en parc de pâturage, comparativement au gardiennage et au mode de conduite mixte.

*Ces résultats ont été l'objet d'une présentation au Groupe national loup et activités d'élevage fin 2020.*

## 1-5. Chiens de protection des troupeaux

État des lieux de la présence des chiens de protection des troupeaux (CPT) et analyse des incidents :

- Il n'y a pas de corrélation claire entre le nombre d'incidents recensé par commune et le risque théorique traduisant les probabilités de rencontre entre CPT et usagers des espaces ruraux. Le risque réel d'incident se traduisant par un contact physique peut être qualifié de faible (70 chiens ou meutes de chiens différent(e)s impliqué(e)s en 2019, pour un total d'environ 5000 chiens en exercice) et il est inférieur à la moyenne nationale des chiens mordeurs (5 à 7%).
- Il n'y a pas non plus de corrélation claire entre incidents et pression de prédation exercée par les loups. La nervosité des chiens n'explique donc pas de manière systématique les incidents.
- Le nombre élevé d'incidents recensés sur certaines communes est principalement dû à des événements récurrents avec les mêmes CPT ou meutes de CPT. En 2019, 11 chiens ou meutes de chiens différent(e)s étaient à l'origine de 43 incidents impliquant un contact physique (total de 70 chiens ou meutes de chiens et 102 incidents).
- Les autres incidents (59 en 2019) semblent avoir une explication plus complexe et propre à chaque cas, d'ordre circonstanciel. La simple combinaison du nombre de chiens et d'usagers (et de sentiers reliant les deux) n'est pas pertinente. Les comportements individuels respectifs jouent sans doute un rôle non négligeable.

*Rapport complet diffusé au GNL fin septembre 2020.*

## 1-6. Tendances d'évolution de l'élevage ovin

Représentation graphique d'une première série d'indicateurs :

- Les effectifs ovins alpins ont suivi la tendance nationale à la baisse sur la période 2010-2017. Le rebond constaté à partir de 2018 est plus marqué dans les Alpes.
- Le nombre d'éleveurs ovins dans les Alpes affiche une augmentation d'environ 4 % depuis 2010 alors qu'il diminue légèrement au niveau national.
- Sur la même période, les installations d'éleveurs ovins augmentent sensiblement (avec des variations interannuelles), particulièrement dans les Alpes.
- Le nombre moyen d'animaux protégés par contrat d'aide dans les 3 départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes et des Alpes-Maritimes a baissé entre 2016 et 2019.
- La durée moyenne de pâturage des troupeaux protégés dans les 3 départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes et des Alpes-Maritimes est restée stable sur la période 2015-2020.

*Ces éléments ont été présentés au GNL fin 2020 et début 2021.*

## **2. Bilan 2021**

### 2-1. Action en faveur des élevages les plus attaqués de France

Poursuite de l'accompagnement et extension aux 179 élevages les plus prédatés (élevages ayant subi 15 attaques et plus les 3 dernières années, situés sur 8 départements).

A l'exception de 6 d'entre eux, ils bénéficiaient d'un contrat de protection et ont focalisé plus de 40 % des loups détruits sous couvert d'une autorisation. La prédation y a diminué de 16,5 %.

20 élevages des Alpes-Maritimes font partie des 50 élevages les plus prédatés au niveau national. Ils ont concentré en 2021 32 % des attaques constatées sur le département. Le nombre d'attaques subis par ces élevages a baissé de 8,4 % entre 2020 et 2021.

65 élevages des Alpes-Maritimes font partie des 179 élevages les plus prédatés au niveau national. Ils ont concentré en 2021 70 % des attaques constatées sur le département. Le nombre d'attaques subis par ces élevages a baissé de 7,4 % entre 2020 et 2021.

Diagnostic et accompagnement :

- 6 analyses de vulnérabilité d'exploitations et 11 accompagnements techniques individuels étaient programmés en 2021,
- développement d'une expertise territoriale à l'échelle des principaux foyers de prédation et test sur 2 sites pilotes. Sélection du massif du Grand Coyer (04, 06) et définition du cahier des charges en concertation entre le CERPAM et les services de l'État. L'étude sera lancée en 2022,
- expérimentation en cours sur le camp militaire de Canjuers (83) : premiers résultats attendus en 2022 sur l'effet des travaux de réouverture de milieux et le monitoring des chiens de protection,
- appel d'offres sera lancé en 2022 par la DDTM 06 pour une approche territoriale multi-volets sur plusieurs foyers de prédation.

L'analyse de 153 dossiers déposés en 2021 nous renseigne sur l'économie générale des demandes d'aide à la protection des élevages les plus prédatés (valeurs moyennes) :

- 1341 animaux protégés,
- 133 jours de pâturage en cercle 0,
- 129 jours de pâturage en cercle 1,
- 1,5 troupeaux protégés (allotement),
- 4,8 chiens de protection,
- 5,3 mois de gardiennage par un ou plusieurs éleveur(s),
- 6,5 mois de gardiennage par un ou plusieurs berger(s),
- 1,5 K€ d'investissement matériel (clôtures électrifiées),
- 21,9 K€ d'aide.

## 2-2. Soutien aux éleveurs dans les cœurs des parcs nationaux

Poursuite des actions menées en 2020 en faveur des hébergements de bergers, des brigades mobiles de bergers, de la médiation autour des chiens de protection et des expérimentations, avec une enveloppe financière comparable.

Déploiement des brigades de bergers d'appui :

- Très bons retours sur l'action des bergers (appui ou ponctuellement en remplacement)
- Quelques difficultés à recruter (PNE, PNV)
- Une nouvelle formule expérimentée dans le PNM avec de très bons résultats : chaque éleveur fait appel à un(e) berger(e) de son choix
- Action également très appréciée dans les RN 74, initiée pour la première fois dans des réserves naturelles en France

Amélioration des conditions d'hébergement des bergers :

- Accompagnement à la construction ou à l'équipement de cabanes pastorales (PNV, PNE, PNM, PNC) et à l'équipement d'alpages
- Mise à disposition d'abris d'urgence (PNV, PNE, PNM)

## Maraudage, médiation pastorale et multi-usages :

- Actions de sensibilisation auprès des usagers de la nature et de médiation lors d'incidents toujours très appréciée (PNE, PNM, PNC, RN Haute-Chaine du Jura, RN Hauts-Plateaux du Vercors et RN 74)
- Points relais pour la remontée des incidents CPT (« mon expérience avec les chiens de protection »)
- Organisation d'une formation CPT à destination des professionnels du tourisme (PNE, PNC)
- Création de supports additionnels de communication sur les chiens de protection (PNM, PNE)

## Connaissance :

- Poursuite du projet « Sémiochimie » (PNE) : expérimentation menée avec l'IRSEA et le parc « Alpha » (06) pour tester des méthodes sémiochimiques d'effarouchement du loup (utilisation de phéromones). Les premières opérations de capture et l'instrumentation du site ont permis de recueillir de nombreuses informations sur le comportement spatial des loups et sur l'effet perturbateur des substances sémiochimiques réputées induire des comportements d'évitement. L'expérimentation a été interrompue à la suite de la tempête Alex de l'automne 2020 puis transférée en 2021 dans un autre établissement détenant des loups captifs (Grand Est). Les premières conclusions seront présentées devant le Conseil Scientifique en 2022, et la suite du programme de recherche discutée.
- Optimisation de la collecte d'échantillons pour améliorer la connaissance des meutes (PNM): tester avec l'OFB une nouvelle méthode (plus simple mais tout aussi efficace) de prélèvement d'échantillons (fèces) destinés à l'identification individuelle et au suivi des animaux. Conventionnement OFB-PNM-labo national et collecte d'échantillons en cours.
- Développement des pièges-photos pour améliorer le suivi des populations (PNE, PNM, PNC, RN).

## Contractualisation de l'aide au gardiennage en 2021 (dépenses éligibles) :

Postes de dépense	TOTAL		C0		C1	
	Montant	Nbre dossiers	Montant	Nbre dossiers	Montant	Nbre dossiers
Gardiennage éleveur   Coeur de parc ou réserve naturelle avec majorat.	195 459	114	72 834	47	122 625	67
Gardiennage éleveur   Coeur de parc ou réserve naturelle sans majorat.	25 215	7	6 509	1	18 706	6
<b>Total Gard. Eleveur - coeur de PN ou RNN</b>	<b>220 675</b>	<b>121</b>	<b>79 343</b>	<b>48</b>	<b>141 331</b>	<b>73</b>
Gardiennage prestataire cercle 0   Coeur de parc ou réserve naturelle avec majorat.	18 512	1	18 512	1		
Gardiennage prestataire cercle 1   Coeur de parc ou réserve naturelle avec majorat.	15 829	4			15 829	4
Gardiennage salarié cercle 0   Coeur de parc ou réserve naturelle avec majorat.	571 147	55	558 147	53	13 000	2
Gardiennage salarié cercle 0   Coeur de parc ou réserve naturelle sans majorat.	25 850	2	25 850	2		
Gardiennage salarié cercle 1   Coeur de parc ou réserve naturelle avec majorat.	900 097	79	14 238	2	885 859	77
Gardiennage salarié cercle 1   Coeur de parc ou réserve naturelle sans majorat.	17 158	3			17 158	3
<b>TOTAL gard. Salarié / presta - coeur de parc ou RNN</b>	<b>1 505 585</b>	<b>135</b>	<b>590 897</b>	<b>55</b>	<b>914 689</b>	<b>80</b>

## Evolution de la prédation entre 2018 et 2021 :

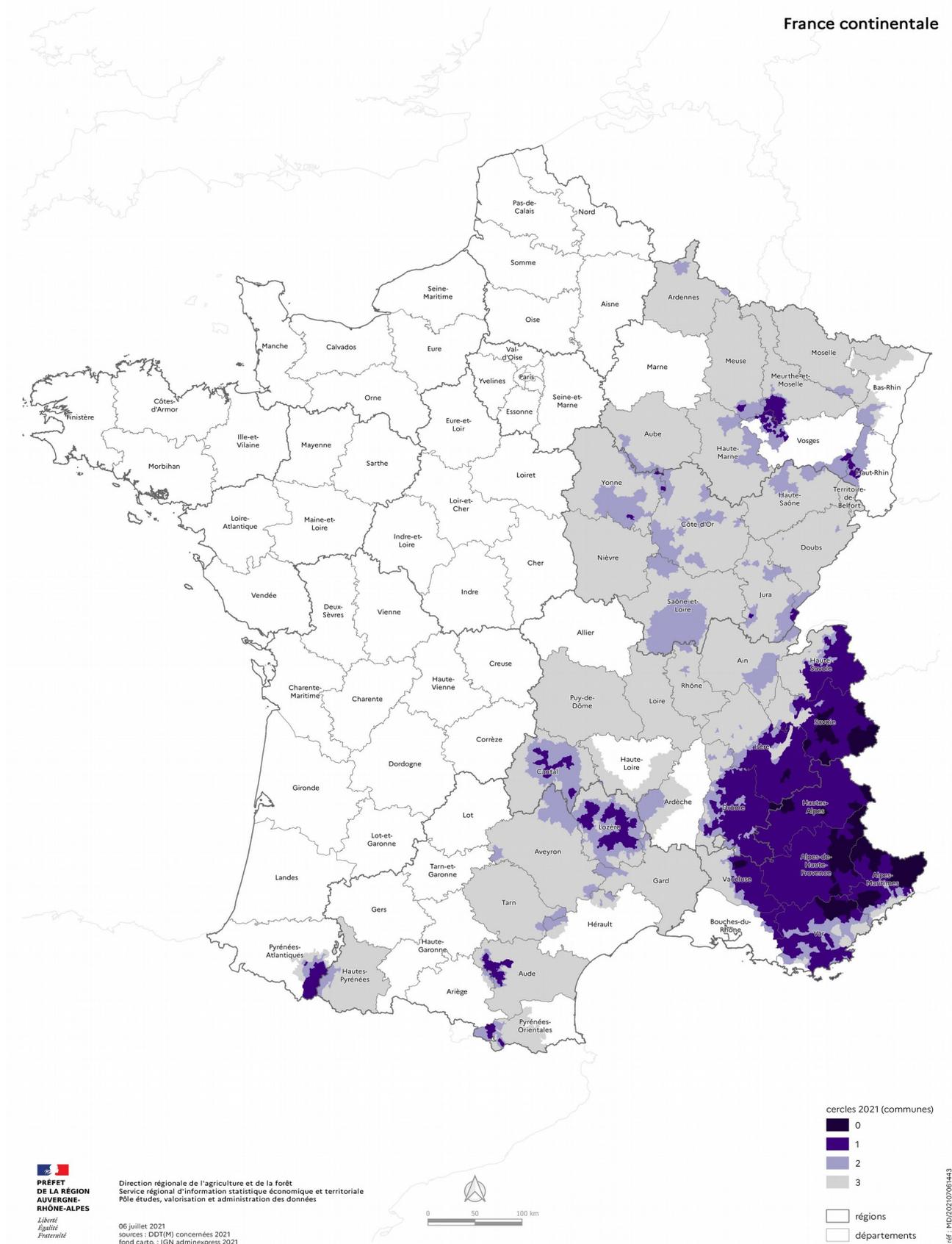
Région	Département	Site	Evolution interannuelle du nombre de constat			Evolution interannuelle du nombre de victimes			
			2018-2019	2019-2020	2020-2021	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
Auvergne-Rhône-Alpes	Ain	RNN Haute Chaîne du Jura			-100 %			-100 %	
		PN de la Vanoise	-27 %	-12 %	-59 %	-36 %	-33 %	-60 %	
	Haute-Savoie	RNN Aiguilles Rouges			-100 %			-100 %	
		RNN Carlav eyron		500 %	-83 %		240 %	-94 %	
		RNN Contamines-Montjoie		-50 %	0 %		33 %	-75 %	
		RNN Passy			-75 %			-76 %	
		RNN Sixt-Fer-à-Cheval-Passy		100 %	-67 %		433 %	-81 %	
	Drôme	RNN Hauts Plateaux Du Vercors	15 %	-4 %	-14 %	307 %	-44 %	-26 %	
		Isère	RNN Haut-Béranger	0 %	-100 %				
			RNN Hauts De Chartreuse	-100 %		-100 %	-100 %		-100 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	PN des Écrins	-2 %	-7 %	-10 %	-20 %	-18 %	-15 %	
		RNN Haute Vallée De La Rivière De La Séveraisse							
	RNN Ristolas - Mont-Viso			-100 %			-100 %		
	Alpes-de-Haute-Provence Alpes-Maritimes	PN du Mercantour	-1 %	-25 %	-16 %	7 %	-19 %	-24 %	
Occitanie	Lozère	PN des Cévennes	25 %	-40 %	100 %	-7 %	129 %	-44 %	
<b>Total Résultat</b>			<b>-7 %</b>	<b>-8 %</b>	<b>-29 %</b>	<b>-5 %</b>	<b>-11 %</b>	<b>-37 %</b>	

Détail des actions et de la prédation en annexe 5.

## 2-3. Bilan annuel de la contractualisation de l'aide à la protection

### AIDE À LA PROTECTION DES TROUPEAUX CONTRE LA PRÉDATION PAR LE LOUP DÉLIMITATION DES CERCLES POUR L'ANNÉE 2021

France continentale



Carte des cercles : nombre important de départements concernés (44), en progression par rapport à 2020 (+5).

30,42 M € d'aide engagés (+ 6,3 % par rapport à 2020) à travers 3012 dossiers (+8 % par rapport à 2020).

➔ Subventions du poste « accompagnement technique » :

- ✓ 98 % affectés à de l'accompagnement individuel.
- ✓ 166 éleveurs concernés en 2020 (134 en 2020).

➔ Subventions du poste « chien de protection » :

- ✓ 91,4 % affectés à l'entretien du chien.
- ✓ 5,3 % affectés à l'achat du chien.
- ✓ 3,3 % affectés à la stérilisation du chien et au test de comportement.
- ✓ 772 chiens ont fait l'objet d'une aide à l'acquisition (725 en 2020).
- ✓ 5 642 chiens ont fait l'objet d'une aide forfaitaire à l'entretien (4 920 en 2020).

La moyenne du nombre de chiens entretenus par éleveur est proche de 3 chiens/exploitation.

➔ Subventions du poste « gardiennage » :

- ✓ 2 483 éleveurs ont demandé l'aide forfaitaire éleveur-berger (2 347 en 2020). Cela représente 183 jours de forfait en moyenne par dossier, soit un peu plus de 6 mois. Ce temps a peu évolué entre 2020 et 2021.
- ✓ 1 158 éleveurs ont embauché un berger salarié ou ont eu recours à un prestataire de service pour le gardiennage et la surveillance du troupeau (1 085 en 2020). Le montant de l'aide versée équivaut à l'embauche de 531 salariés / temps plein de berger ou aide berger.

La durée moyenne du contrat de travail est stable: elle représente presque 5 mois et demi/exploitation

➔ Subventions du poste « investissement matériel » :

- ✓ 1 823 éleveurs ont demandé une aide pour l'achat de matériel (clôtures électriques). Ils étaient 1738 en 2020.
- ✓ Le montant moyen par dossier d'achat de matériel s'élève à 1 929€.

Focus sur le cercle 0 :

- 473 dossiers (405 en 2020) et 7,54 M€ d'aide engagés (6,51 en 2020). Le montant moyen d'aide par dossier (15 941€) est 1,6 fois supérieur à celui observé en cercle 1.
- 182 ETP de bergers ou aide-bergers (157 en 2020).
- Représente 16 % des dossiers engagés nationalement et 34 % de l'aide au gardiennage.

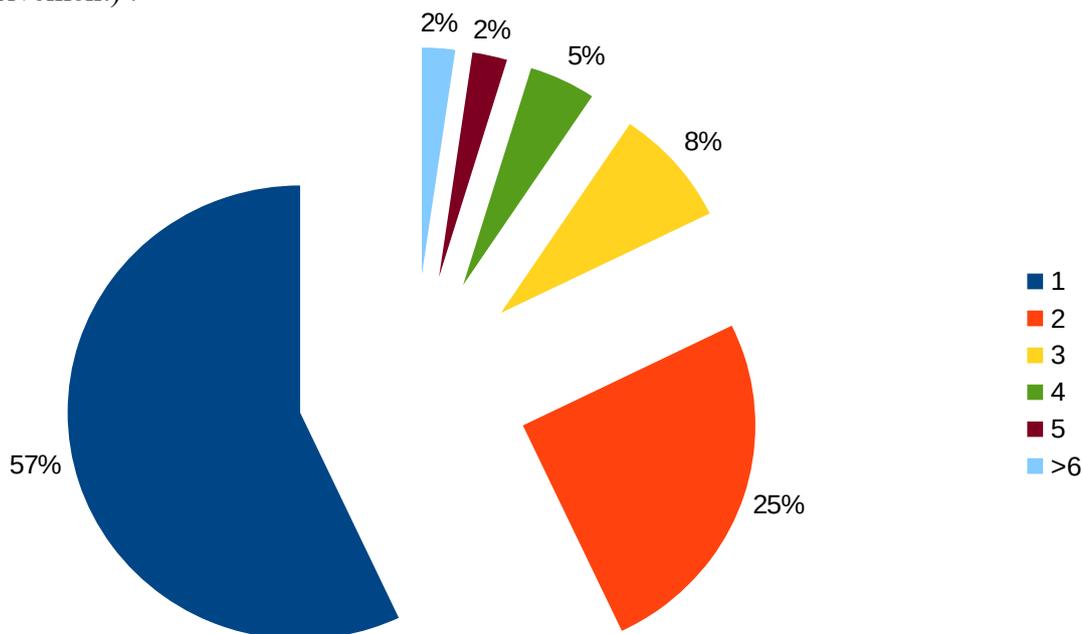
Focus sur le cercle 3 :

- 139 dossiers (74 en 2020) et 0,24 M€ d'aide engagés (0,15 en 2020).
- 63 chiens ont fait l'objet d'une aide à l'acquisition (36 en 2020).
- 291 chiens ont fait l'objet d'une aide forfaitaire à l'entretien (171 en 2020).
- 29 prestations d'accompagnement technique ont été programmées.
- Représente moins de 5 % des dossiers engagés nationalement et 17 % des prestations d'accompagnement technique.

Focus sur les bergers salariés (données de réalisation de l'aide à la protection en 2020) :

- nombre total de contrats de travail de bergers salariés aidés ~ 1720
- proportion d'élevages dont le nombre de bergers salariés aidés (simultanément ou successivement) est supérieur à 1 ~ 43 %
- durée moyenne du gardiennage aidé par berger salarié ~ 3 mois
- salaire brut chargé moyen ~ 2285 € (travail à temps partiel compris)
- proportion de bergers dont le salaire brut chargé est supérieur à 2500 € ~ 22 %

- proportion de dossiers en fonction du nombre de bergers salariés aidés (simultanément ou successivement) :



La protection des troupeaux a continué à se développer en 2021, tant par le nombre d'éleveurs concernés (+8%) que par le montant d'aide engagée (+6,3 %). Les efforts de gardiennage par des bergers sont concentrés sur les principaux foyers de prédation du cercle 0 (84 communes en 2021) : environ 400 dossiers sont l'objet d'une aide et représentent 34 % du total national. L'arrivée du loup sur les territoires proches du front de colonisation classés en cercle 3 est davantage anticipée, par l'utilisation de chiens de protection de troupeaux, le nombre d'éleveurs aidés ayant presque doublé entre 2020 et 2021.

*Ces résultats ont été publiés en juin 2022 dans la lettre infoloup n°39.*

Conditionnalité :

Depuis le décret indemnisation de 2019, en cercle 1, les élevages non protégés ne sont pas indemnisés à partir de la 3ème attaque au cours des 12 derniers mois. En 2021, on dénombre 8 dossiers rejetés pour ce motif, concernant 6 éleveurs.

#### 2-4. Analyse croisée des bases Osiris et Géoprédateur

Parmi les 2790 structures agricoles qui ont contractualisé de façon directe l'aide à la protection en 2020, 1887 (68%) n'ont subi aucune attaque et 389 (14%) ont subi une seule attaque.

Le nombre moyen de victimes par attaque est sensiblement plus bas dans les élevages protégés que dans les élevages non protégés (3,1 contre 3,7 en moyenne).

→ Ces résultats tendent à établir une certaine efficacité des moyens de protection.

Parmi les 1288 bénéficiaires professionnels d'indemnisation de dommages ayant subi au moins une attaque, 955 (74%) étaient protégés. Cette proportion croît en fonction de l'intensité de la prédation constatée et approche ou atteint 100 %, que l'on apprécie cette intensité sur l'élevage considéré ou sur la commune où ses animaux pâturent la majorité du temps.

→ Ces résultats mettent à la fois en évidence une réelle volonté des éleveurs de se protéger lorsque le risque de prédation est élevé et le fait que les moyens de protection atteignent parfois leur limite de capacité à maintenir les dommages à un niveau acceptable.

Méthodologie et résultats détaillés en annexe 6.

Domages constatés en fonction du risque de prédation sur les communes concernées (cercles) :

Cercle	Nb de constats			Nb de victimes			Nb de victimes / constat		
	2020	2021	Variation 2020 -2021	2020	2021	Variation 2020 -2021	2020	2021	Variation 2020 -2021
0	1242	1231	-0,89 %	3661	3389	-7,43 %	2,95	2,75	-6,60 %
1	2022	1814	-10,29 %	6622	5372	-18,88 %	3,27	2,96	-9,57 %
2	159	261	64,15 %	588	1158	96,94 %	3,70	4,44	19,97 %
3	136	122	-10,29 %	523	494	-5,54 %	3,85	4,05	5,29 %
NC	116	74	-36,21 %	354	235	-33,62 %	3,05	3,18	4,06 %
<b>Total</b>	<b>3675</b>	<b>3502</b>	<b>-4,71 %</b>	<b>11748</b>	<b>10648</b>	<b>-9,36 %</b>	<b>3,20</b>	<b>3,04</b>	<b>-4,89 %</b>

La prédation a fortement augmenté en cercle 2, en lien avec une dynamique de colonisation à cinétique rapide de plusieurs départements, qui précède de quelques semaines à quelques mois le classement en cercle 2 et la mise en œuvre des moyens de protection associés. Elle est en baisse partout ailleurs.

Le nombre de victime par attaque est plus faible en cercle 0 qu'en cercle 1 et sensiblement plus faible entre cercles 0 ou 1 et autres territoires. Dans le 2ème cas, l'écart se creuse entre 2020 et 2021. Ces constats rejoignent la conclusion du premier paragraphe quant à l'efficacité des moyens de protection.

Résultats plus complets en annexe 7.

#### 2-5. Chiens de protection des troupeaux

Mise en place d'un outil unique de recensement des incidents impliquant les chiens de protection sur le massif des Alpes, analyse des causes et suivi des suites données :

- 106 incidents sérieux recensés (morsure ou pincement sur humain), nombre stable par rapport à 2019
- 6 cas avec répétition (de 1 à 7 itérations), en réduction de moitié par rapport à 2019
- environ 6000 chiens en activité ayant rencontré plusieurs centaines de milliers d'usagers des espaces ruraux au cours de la période de recensement (juillet à octobre compris)
- 23 dépôts de plainte
- 1 condamnation judiciaire (morsures) et 1 relaxe (aboiments)
- 5 retraits de chiens, spontanés ou volontaires
- 2 euthanasies
- 9 tests de comportement ou prestations d'accompagnement technique
- des modifications de pratiques pastorales pour réduire le risque
- 29 réunions de sensibilisation au multiusage

Résultats plus détaillés et analyses publiés par les services pastoraux des Alpes : [https://www.echoalp.com/documents/MECP\\_Synthese\\_2021.pdf](https://www.echoalp.com/documents/MECP_Synthese_2021.pdf)

Recensement et caractérisation des chiens de protection de plus de 18 mois en activité : 75 exploitations recensées sur la base du volontariat. Interruption dans le courant de l'année, dans l'attente de la mise au point d'une base de données nationale (marché public remporté par l'ICAD).

#### 2-6. Tendances d'évolution de l'élevage ovin

Exploitation des résultats du dernier recensement décennal agricole effectué en 2020 :

- si le massif alpin résiste globalement mieux à la baisse tendancielle du nombre d'exploitations ovines et du nombre de têtes constatée au niveau national, les évolutions ne

sont pas homogènes entre les départements et à l'intérieur même des départements. Graphiques et cartes en annexe 8,

- un ajustement méthodologique (correction des biais de déclaration) permet désormais de disposer d'un état de référence homogène sur le massif des Alpes des surfaces pâturées qui sont déclarées par les élevages détenant des ovins dans le cadre des aides du premier pilier de la PAC :
  - prairies permanentes productives (pâturages et prés) = 83 980 ha,
  - prairies permanentes peu productives (pâturages pauvres) = 165 338 ha,
  - surfaces toujours en herbe non productives mais ouvrant droit au versement de subventions = 109 ha,
  - bois pâturés = 15 515 ha,
  - total surfaces toujours en herbe = 264 941 ha,des données similaires seront produites pour chaque région sur la période 2015-2021 (cf. 3. Perspectives).

### 2-7. Observations in situ

Observations de terrain réalisées dans le cadre du LIFE WolfAlps EU : interactions entre loups et mesures de protection (2 techniciens recrutés spécifiquement par l'OFB), dimension éthologique. Analyse et préconisations d'amélioration des dispositifs de protection à destination des éleveurs volontaires. 150 heures d'observations réalisées sur 9 alpages.

Présentation plus détaillée de l'action et synthèse des premiers résultats en annexe 9.

Bilan des Contrôles sur place (réalisation ASP) sur la période 2016-2020 :

- 697 dossiers contrôlés, soit un taux de 4,2%
- 17% des bénéficiaires ont été contrôlés au moins une fois
- 54 décisions de déchéance totale ou partielle de l'aide liées à des anomalies financières
- 71% des CSP ont lieu entre avril et octobre (période de pâturage), mais seulement 1% portent sur des dossiers de l'année en cours

### **3. Perspectives 2022-début 2023**

Accueil à la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes d'une élève ingénieure de l'Institut agronomique de Rennes entre septembre 2022 et janvier 2023, pour un stage consacré à l'actualisation et au développement de l'Observatoire de la protection.

Un recueil préalable des attentes sera organisé auprès des membres du Groupe national loup.

Parmi les sujets à approfondir, sont d'ores et déjà identifiés :

- suivi du travail engagé dans le cadre du GT bovins pour caractériser un phénomène de prédation en émergence et proposer des pistes de réduction de vulnérabilité/protection,
- exploitation des données du recensement agricole de 2020 ou des déclarations PAC pour réaliser une analyse plus poussée de la prédation croisée avec les tendances de l'élevage (installation, cheptel, déprise supposée, etc.).

## ANNEXE 1

### Indicateurs de suivi de l'action de soutien aux élevages les plus prédatés en 2020

Données des éleveurs ayant eu 35 attaques et plus entre 2017 et 2019

département		Eleveurs	NB attaques 2019	NB attaques 2020	TDS 2020	TDR 2020	Demandes protection 2020	Contrats protection 2020	Diagnostics vulnérabilité 2020	Acc. technique 2020	Interventions louvetiers (dont nb tirs) 2020	Intervention brigade (dont nb tirs) 2020	Visites DDT ou préfet 2020	Loups tués 2020
04	Alpes-de-Haute-Provence	11	124	111	10	4	10	10	0	1	6	10 (3 tirs dont 2 ratés)	0	1
06	Alpes-Maritimes	25	404	319	23	19	24	24	0	0	161 (13 loups)	7 semaines (2 loups)	4	16
38	Isère	4	54	49	4	2	4	4	1	0	32 opérations de TDR de 1 à 5 louvetiers pour 1 loup prélevés en TDR + 1 loup tué par TP, uniquement chez Patrick Guignier !	1 intervention pour tir manqué chez Patrick Guignier	1 visite du SE de la DDT chez les 4 éleveurs les plus touchés	3 (le 3ème l'a été par le berger de la Muzelle)
73	Savoie	5	116	58	4	3	5	5	0	3	47	0	3	1
83	Var	8	169	167	8	8	8	8	8	8	14	3	0	3

Suivi de la contractualisation de l'aide à la protection pour les 61 élevages prioritaires au niveau national et dans les cœurs des parcs nationaux:

	2019	2020	Evolution 2019-2020
Nb contrats	55	60	9,1%
Nb animaux protégés	62522	69563	11,3%
Nb jours pâturage C0 ou C1 (cumul)	13601	15003	10,3%
Nb moyen jours pâturage C0 ou C1	247	250	1,1%
Nb troupeaux	80	84	5,0%
Nb moyen troupeaux	1,5	1,4	-3,8%
Nb chiens	278	302	8,6%
Nb moyen chiens	5,1	5,0	-0,4%
Durée gardiennage éleveur en mois (cumul)	235	277	17,7%
Durée moyenne gardiennage éleveur en mois	4,3	4,6	7,9%
Durée gardiennage berger en mois (cumul)	332	377	13,3%
Durée moyenne gardiennage berger en mois	6,0	6,3	3,9%
Nb d'accompagnements techniques	4	11	175,0%
Nb d'analyses de vulnérabilité	0	14	+++
Montant d'investissement matériel K€	73	43	-41,1%
Montant moyen d'investissement matériel en K€	1,3	0,7	-46,0%
Montant subvention en M€	1,1	1,3	18,2%
Montant moyen subvention en K€	20,0	21,7	8,3%

## ANNEXE 2

### Détail des actions mises en œuvre dans les cœurs de PN en 2020

#### Parc National des Ecrins

Actions	Détails techniques
construction de 2 cabanes d'urgences héliportables ; entretien et héliportage des 10 cabanes d'urgence du parc	
bergers d'appui	3 bergers embauchés, dont un arrêté à la moitié de son contrat.
médiateur chiens de protection	recrutement d'un référent CPT et médiation (mai-juillet 2020, puis arrêt non remplacé)

En raison des conditions sanitaires et de la tempête Alex, certaines actions ont été décalées à 2021 : exposition sur les enjeux et contraintes du pastoralisme en contexte de prédation et expérimentation sur la sémiologie.

#### Parc National du Mercantour

Actions	Détails techniques
soutien des petites communes sans ingénierie pour l'amélioration des cabanes pastorales	recrutement d'un animateur (architecte) pour accompagner les communes et les GP dans la réalisation et le montage de leur dossier « Aides aux Equipements Pastoraux Collectifs et aux Etudes pour le Pastoralisme » (3 dossiers en 2020) + autres actions selon sollicitation (approvisionnement en eau notamment)
bergers d'appui	1 berger embauché
médiateurs chiens de protection	recrutement de cinq saisonniers répartis entre le 15/06 et 02/10 dans les quatre vallées du 06
expertises "recherche de solutions en cas d'attaques récurrentes » IPRA	travail sur un GP en difficulté dans le secteur Roya
amélioration de la connaissance meute Roya	action en cours. confinement, puis tempête Alex qui a compromis la mise en œuvre du protocole établi sur le terrain et retardé leur analyse. Amélioration du jeu de données nécessaires par la mise en œuvre du 2e année de terrain.

En raison des conditions sanitaires et de la tempête Alex, une action a été décalée à 2021 : programme éthologie du loup (master et Life WolfAlps).

## Parc National de la Vanoise

Actions	Détails techniques
hélicoptage des cabanes (10 abris d'urgence + tatou) et matériel pour les bergers	10 éleveurs ont bénéficié d'un abri d'urgence (33 rotations étalées sur 11 jours). 3 demandes d'abri n'ont pu être satisfaites, car pas assez d'abris disponibles. 4 éleveurs ont fait appel au PNV pour hélicopter du matériel (20 rotations sur 7 jours). Une participation financière aux hélicoptages a été demandée aux éleveurs.
bergers d'appui	2 bergers d'appui ont été recrutés sur 3,5 mois durant la saison d'estive
réalisation des constats de prédation et appui logistique aux éleveurs	L'agent a participé à l'organisation des hélicoptages, a fourni appui à la création de captages et plateforme d'installation des équipements mobiles, médiation, promotion du dispositif « brigades de bergers d'appui » et facilitation des relations, participation aux visites multipartenariales organisées par la DDT.
visites multipartenariales	Une exploitation a reçu une visite multipartenariale, composée d'un agent du PNV, de la DDT 73 et de la SEA 73. La visite a eu lieu le 29 juillet 2020. Une réunion s'est tenue à la maison du Parc à Termignon le 12 octobre 2020, pour présenter à l'exploitante les conclusions de la visite. 8 pièges photos et 10 foxlights ont été achetés pour mieux appréhender les stratégies de prédation du loup et les contrer.
acquisition troisième Tatou	
achat abri urgence	Achat d'un abri d'urgence par la DDT pour pallier le déficit d'abri par rapport aux demandes.

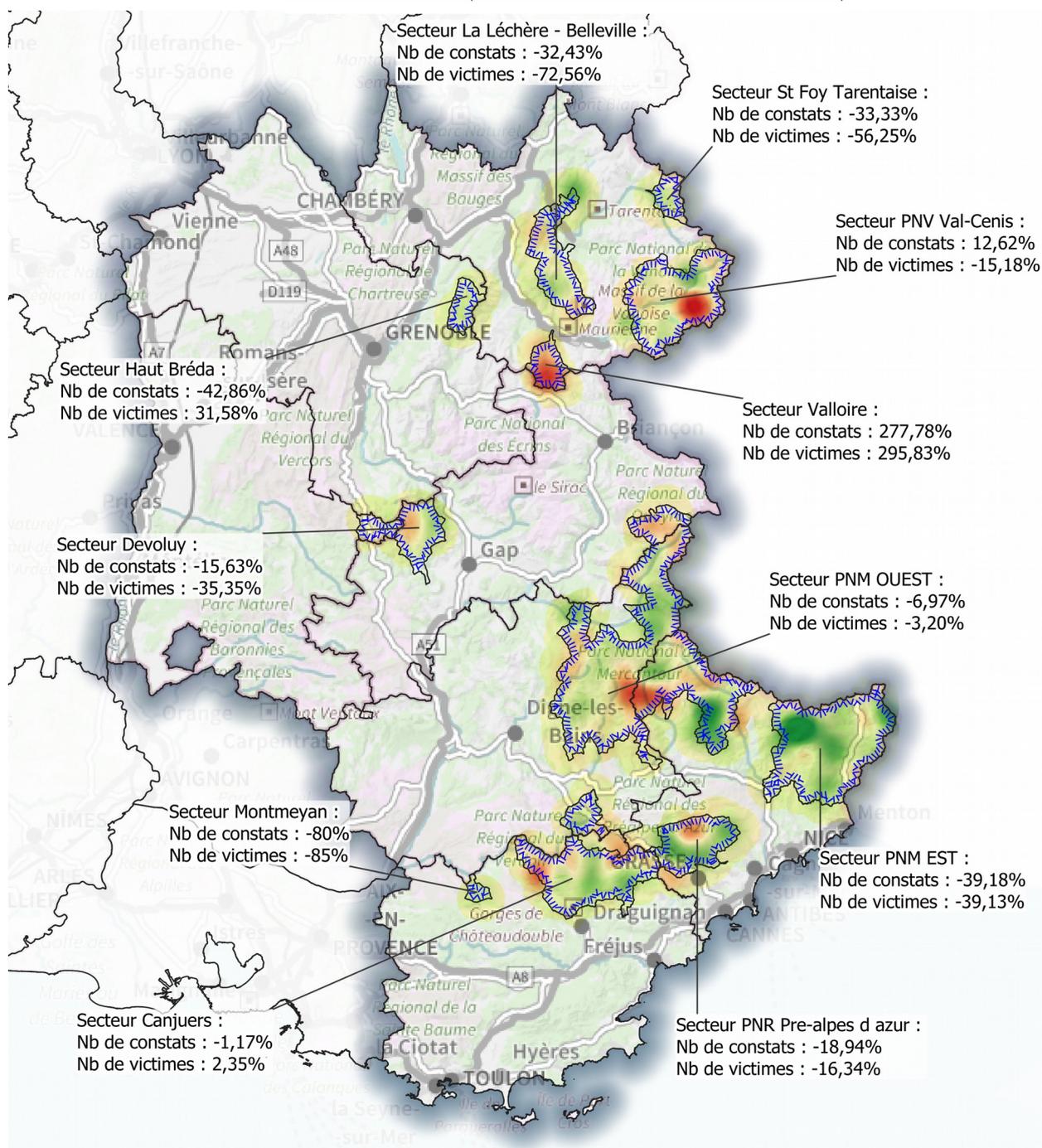
## Parc National des Cévennes

Actions	Détails techniques
aide au gardiennage	dispositif de soutien exceptionnel à l'entretien des milieux vulnérables dans le cœur du PNC (aide au gardiennage et formations collectives/conseils sur l'utilisation des milieux pastoraux menacés d'abandon)

### ANNEXE 3

#### Evolution du gardiennage et des dommages en cercle 0, entre 2019 et 2020

Secteur cercle 0	Evolution durée moy Gard berger 2019-2020	Evolution attaques 2019-2020
Canjuers	55%	-1%
Devoluy	108%	-16%
Haut Breda		-43%
La Léchère-Belleville	1%	-32%
Montmeyan		-80%
PNM Est	12%	-39%
PNM Ouest	38%	-7%
PNR Préalpes Azur	12%	-19%
PNV-Val Cenis	61%	13%
Ste Foy Tarentaise	-23%	-33%
Valloire	1457%	278%
<b>Total Cercle 0</b>	<b>42%</b>	<b>-12%</b>



## ANNEXE 4

### Indicateurs de suivi de l'action de soutien aux élevages les plus prédatés en 2021

département		Données des 50 éleveurs (45 troupeaux) ayant eu 35 attaques et plus entre 2018 et 2020												
		Eleveurs	NB attaques 2020	NB attaques 2021	TDS 2021	TDR 2021	Demandes protection 2021	Contrats protection 2021	Diagnosics vulnérabilité 2021	Acc. Technique 2021	Interventions louvetiers (dont nb tirs) 2021	Intervention brigade (dont nb tirs) 2021	Visites DDT ou préfet 2021	Loups tués 2021
04	Alpes-de-Haute-Provence	12	102	91	12	10	11	11	2	2	50	22	4	7
06	Alpes-Maritimes	20 (16 tpx)	245	222	15	15	16	16	0	0	111 (14 loups tués)	1	17	14
38	Isère	1	10	2	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0
73	Savoie	6	77	107	5	4	6	6	0	2	35	5	0	2
83	Var	9 (10 tpx)												
84	Vaucluse	1	49	16	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0

département		Données des 179 éleveurs (166 troupeaux) ayant eu 15 attaques et plus entre 2018 et 2020 (intègrent les 50)												
		Eleveurs	NB attaques 2020	NB attaques 2021	TDS 2021	TDR 2021	Demandes protection 2021	Contrats protection 2021	Diagnosics vulnérabilité 2021	Acc. Technique 2021	Interventions louvetiers (dont nb tirs) 2021	Intervention brigade (dont nb tirs) 2021	Visites DDT ou préfet 2021	Loups tués 2021
04	Alpes-de-Haute-Provence	42	211	186	40	28	41	41	2	2	65	29	4	7
05	Hautes-Alpes	9	59	35	9	6	9	9	0	1	15 dont 2 tirs	0	0	1
06	Alpes-Maritimes	65 (55 tpx)	520	482	51	38	55	55	0	0	340 (20 loups tués)	10 (2 loups tués)	39	25
26	Drôme	6 (5 tpx)	34	30	5	2	5	5	1	0	16 interventions sur 2 troupeaux (1 tir : loup blessé non retrouvé)	0	0	1
38	Isère	14	107	90	14	10	14	14	0	0	57	0	0	6
73	Savoie	20	113	74	15	7	15	15	0	3	101		1	1
83	Var	20 (22 tpx)												
84	Vaucluse	1	49	16	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0

## ANNEXE 5

Détail des actions mises en œuvre dans les cœurs de PN en 2021 et des dommages constatés entre 2018 et 2021

### Parc National des Ecrins

Actions	Détails techniques
entretien et hélicoptage d'abris d'urgence	11 petites cabanes d'urgence (5,2 m <sup>2</sup> ) et une de type « Rigassi », un peu plus grande
bergers d'appui	3 bergers embauchés, dont un arrêté à la moitié de son contrat.
matériel photo	achat d'appareils photo à déclenchement automatique
formation IDELE	formation auprès de bergers ou socio-professionnels du tourisme
outil de communication	vidéo sur les enjeux et les contraintes du pastoralisme en contexte de prédation
médiateur chiens de protection	recrutement d'un référent CPT et de 2 maraudeurs
effarouchement sémiachimique du loup	

### Parc National du Mercantour

Actions	Détails techniques
bergers d'appui	les éleveurs bergers ont pu recruter, via le SR06, un berger de leur choix, sur une durée maximale initialement fixée de 2 x 5 jours sur la saison.
médiateurs chiens de protection	recrutement de cinq saisonniers : 2 sur la Tinée, 1 en Vésubie, 1 en Roya et 1 sur le Haut-Var
mise à disposition d'abris d'urgence	achat et mis à disposition de 2 cabanes d'urgence
optimisation de la collecte d'échantillons pour améliorer la connaissance des meutes	étude en lien avec l'OFB et Antagène
poursuite des programmes d'amélioration des connaissances avec le suivi des meutes de loups sur le territoire du Parc (EPHE + WolfAlps)	

## Parc National de la Vanoise

Actions	Détails techniques
hélicoptage des cabanes (11 abris d'urgence) et matériel pour les bergers	
bergers d'appui	deux bergers recrutés du 1 <sup>er</sup> juillet au 15 octobre, suite à deux accidents du travail et départ volontaire, la majorité de la saison s'est réalisée avec un seul berger disponible (action via SEA 73)
appui logistique aux éleveurs et renfort pour la réalisation des constats de prédation (4 mois)	contribution à l'élaboration de diagnostics de vulnérabilité ou visites multi partenariales ; réalisation de constats ; appui technique aux éleveurs
amélioration des conditions de logement en alpage	études préalables, outils d'aide à la décision à destination des collectivités et alpagistes propriétaires du bâti afin de leur démontrer ce qu'il est possible de faire (avec un premier chiffrage des travaux notamment) dans le but de susciter auprès d'eux l'envie de mener à bien ces projets

## Parc National des Cévennes

Actions	Détails techniques
recrutement de 2 médiateurs pastoraux sur le Mont Lozère	Sur la ZPP du mont Lozère, très fréquentée par les randonneurs (chemins de Stevenson, Urbain V, GR7, 72, 68, ...) et VTTistes, recrutement pour la saison estivale de 2 médiateurs pastoraux destinés à informer les touristes sur la présence des troupeaux en estives afin de participer à la prévention des incidents avec les chiens de protection des troupeaux
amélioration des conditions de logement des bergers saisonniers dans les cabanes pastorales (propriété du PNC)	investissements visant à l'amélioration des conditions d'hébergement et de l'autonomie des bergers saisonniers dans les cabanes pastorales du PNC : aménagement d'accès, stockage des eaux pluviales et production d'électricité (cellules photovoltaïques)
amélioration de la connaissance	achat 10 pièges photographiques

Département	Site	Nombre de constat				Nombre victimes constatées éleveur				Nombre total de constat sur la période 2018-2021	Nombre total de victimes constatées sur la période 2018-2021
		2018	2019	2020	2021	2018	2019	2020	2021		
Ain	RNN Haute Chaîne du Jura			1			1			1	1
Savoie	PN de la Vanoise	79	58	51	21	278	177	119	48	209	622
Haute-Savoie	RNN Aiguilles Rouges			2				4		2	4
	RNN Carlaveyron		1	6	1		5	17	1	8	23
	RNN Contamines-Montjoie		2	1	1		3	4	1	4	8
	RNN Passy			16	4			42	10	20	52
	RNN Sixt-Fer-à-Cheval-Passy		3	6	2		6	32	6	11	44
Drôme	RNN Hauts Plateaux Du Vercors	6	6	4	5	11	15	7	5	21	38
		14	17	18	14	16	95	55	41	63	207
Isère	RNN Haut-Béranger	2	2			12	6			4	18
	RNN Hauts De Chartreuse	7		2		13		19		9	32
		30	18	26	10	84	37	55	57	84	233
Hautes-Alpes	PN des Écrins	26	37	25	36	165	162	108	81	124	516
	RNN Haute Vallée De La Rivière De La Séveraisse				1				4	1	4
	RNN Ristolas - Mont-Viso			1				2		1	2
Alpes-de-Haute-Provence		24	7	7	1	45	22	14	1	39	82
Alpes-Maritimes	PN du Mercantour	124	139	103	91	312	360	296	234	457	1202
Lozère	PN des Cévennes	4	5	3	6	15	14	32	18	18	79
		<b>316</b>	<b>295</b>	<b>272</b>	<b>193</b>	<b>951</b>	<b>902</b>	<b>807</b>	<b>507</b>	<b>1076</b>	<b>3167</b>

Région	Département	Site	Evolution interannuelle du nombre de constat			Evolution interannuelle du nombre de victimes		
			2018-2019	2019-2020	2020-2021	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Auvergne-Rhône-Alpes	Ain	RNN Haute Chaîne du Jura			-100 %			-100 %
	Savoie	PN de la Vanoise	-27 %	-12 %	-59 %	-36 %	-33 %	-60 %
	Haute-Savoie	RNN Aiguilles Rouges			-100 %			-100 %
		RNN Carlaveyron		500 %	-83 %		240 %	-94 %
		RNN Contamines-Montjoie		-50 %	0 %		33 %	-75 %
		RNN Passy			-75 %			-76 %
		RNN Sixt-Fer-à-Cheval-Passy		100 %	-67 %		433 %	-81 %
	Drôme	RNN Hauts Plateaux Du Vercors	15 %	-4 %	-14 %	307 %	-44 %	-26 %
	Isère	RNN Haut-Béranger	0 %	-100 %				
		RNN Hauts De Chartreuse	-100 %		-100 %	-100 %		-100 %
PN des Écrins		-2 %	-7 %	-10 %	-20 %	-18 %	-15 %	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	RNN Haute Vallée De La Rivière De La Séveraisse						
		RNN Ristolas - Mont-Viso			-100 %			-100 %
	Alpes-de-Haute-Provence Alpes-Maritimes	PN du Mercantour	-1 %	-25 %	-16 %	7 %	-19 %	-24 %
Occitanie	Lozère	PN des Cévennes	25 %	-40 %	100 %	-7 %	129 %	-44 %
		<b>Total Résultat</b>	<b>-7 %</b>	<b>-8 %</b>	<b>-29 %</b>	<b>-5 %</b>	<b>-11 %</b>	<b>-37 %</b>

## ANNEXE 6

### Analyse croisée des bases Osiris et Géoprédacteur

#### **Données OSIRIS 2020** (extraction du 11 janvier 2021)

##### **Nombre de bénéficiaires de l'aide à la protection en 2020, par statut :**

- nom propre : 1585
- GAEC : 689
- EARL, SARL, SCEA et autres formes sociétaires : 160
- **total structures détenant troupeaux « individuels » : 2438**
- GP : 290
- syndicats ou associations d'éleveurs ou de propriétaires non identifiés comme GP : 62
- **total structures détenant troupeaux « collectifs » : 352**
- **total structures : 2790**

665 structures détenant un troupeau individuel et contractualisant l'aide à la protection regroupent leurs troupeaux au sein d'une structure collective contractualisant également l'aide à la protection.

##### Nombre de contrats souscrits pour une même commune principale de pâturage<sup>1</sup> :

- au moins 1 contrat : 1119 communes
- 1 contrat : 538 communes
- de 2 à 4 contrats : 430 communes
- de 5 à 9 contrats : 125 communes
- de 10 à 30 contrats : 26 communes

\*\*\*\*\*

#### **Données Géoprédacteur 2020** (extraction du 17 août 2021)

La requête « *par éleveur et par numéro de dossier* » paramétrée pour sélectionner les attaques 2020 renvoie 3656 constats de dommages ayant donné lieu à indemnisation ou en cours d'instruction et pour lesquels une proposition de refus n'est pas formulée par le service instructeur. La requête « *par numéro de dossier* » renvoie sur la même période 24 constats supplémentaires.

##### Parmi ces 3680 constats :

- 150 concernent uniquement des animaux qui ne sont ni des ovins, ni des caprins, ni des canidés<sup>2</sup>
- 68 concernent des détenteurs d'animaux qui n'exercent pas l'élevage à titre professionnel<sup>3</sup> (numéro SIRET de substitution saisi dans la base).

##### Parmi les **3462 constats de dommages concernant des éleveurs professionnels d'ovins ou de caprins** :

- 2890 concernent des troupeaux individuels
- 572 concernent des troupeaux collectifs, dont 234 pour lesquels le troupeau est détenu par une structure bénéficiaire directe de l'indemnisation (groupement pastoral)

##### Parmi les **1288 structures professionnelles détenant des ovins ou des caprins et touchées par la prédation de leurs troupeaux en 2020** :

- 224 (17%) sont des groupements pastoraux

<sup>1</sup> Commune où la durée de pâturage du troupeau protégé est la plus longue au cours de l'année

<sup>2</sup> Animaux non éligibles à l'aide à la protection des troupeaux contre la prédation

<sup>3</sup> Détenteurs non éligibles à l'aide à la protection des troupeaux contre la prédation

- **640 (50%) ont subi une seule attaque**
- 227 (17,5%) ont subi 2 attaques
- 336 (26%) ont subi entre 3 et 9 attaques
- 85 (6,5%) ont subi entre 10 et 50 attaques

Parmi les **789 communes sièges d'attaques subies par des éleveurs ovins ou caprins professionnels** :

- 316 (40%) sont concernées par une seule attaque
- 125 (16%) sont concernées par 2 attaques
- 249 (31,5%) sont concernées par 3 à 9 attaques
- 99 (12,5%) sont concernées par 10 à 125 attaques

\*\*\*\*\*

### Croisement données OSIRIS et Géoprédateur 2020

La jointure entre les 2 bases de données a été réalisée en 4 temps :

- à partir du numéro SIRET des bénéficiaires d'indemnisation de dommages ou d'aide à la protection (traitement automatique)
- puis, pour les bénéficiaires non appairés à l'issue de l'étape précédente, à partir du numéro pacage (traitement automatique)
- puis, pour les bénéficiaires non appairés à l'issue des 2 étapes précédentes, à partir du nom du bénéficiaire (traitement automatique)
- enfin, pour les bénéficiaires non appairés à l'issue des 3 étapes précédentes et dont les troupeaux ont subi au moins 3 attaques au cours de l'année 2020, par recherche manuelle et enquête auprès des services instructeurs. Les bénéficiaires ainsi appairés correspondent à des éleveurs regroupant leurs troupeaux avec un ou plusieurs éleveurs contractualisant l'aide à la protection ou mettant en œuvre hors contrat des moyens de protection jugés équivalents par la DDT (M).

**Parmi les 2790 structures qui ont contractualisé de façon directe l'aide à la protection en 2020, 1887 (68%) n'ont subi aucune attaque** et 389 (14%) ont subi une attaque :

- parmi les 352 structures collectives contractualisant l'aide à la protection, 146 (41,5%) n'ont subi aucune attaque et 68 (19%) ont subi une attaque
- parmi les 665 structures individuelles contractualisant l'aide à la protection une partie de l'année et adhérant une autre partie de l'année à une structure collective contractualisant l'aide à la protection, 443 (67%) n'ont subi aucune attaque et 116 (17%) ont subi une attaque
- parmi les 1773 autres structures contractualisant l'aide à la protection, 1295 (73 %) n'ont subi aucune attaque et 204 (12%) ont subi une attaque.

Sur cette base, on peut estimer que **la proportion d'éleveurs dont les animaux étaient couverts en 2020 par au moins un contrat d'aide à la protection** (individuel et le cas échéant collectif) **et qui n'ont subi aucune attaque** (que ce soit au sein d'un troupeau individuel ou d'un troupeau collectif) **est supérieure<sup>4</sup> à 63 %**.

**Parmi les 3226 troupeaux professionnels couverts par un contrat d'aide à la protection en 2020, au moins 2179 (68%) n'ont subi aucune attaque** et au moins 395 (12%) ont subi une seule attaque.

---

4 Chaque constat de dommages est rattaché à une structure qui peut avoir contractualisé l'aide à la protection pour plusieurs troupeaux

Proportion de structures protégées<sup>5</sup>, parmi les bénéficiaires professionnels d'indemnisation de dommages en 2020 :

- parmi les 640 bénéficiaires professionnels d'indemnisation de dommages ayant subi 1 attaque, 391 (57%) étaient protégés<sup>5</sup> ;
- parmi les 227 bénéficiaires professionnels d'indemnisation de dommages ayant subi 2 attaques, 169 (74%) étaient protégés<sup>5</sup> ;
- parmi les 336 bénéficiaires professionnels d'indemnisation de dommages ayant subi entre 3 et 9 attaques, 310 (92%) étaient protégés<sup>5</sup> ;
- parmi les 85 bénéficiaires professionnels d'indemnisation de dommages ayant subi entre 10 et 50 attaques, 76 (89%) étaient protégés<sup>5</sup> ;
- **parmi les 1288 bénéficiaires professionnels d'indemnisation de dommages ayant subi au moins 1 attaque, 955 (74%) étaient protégés<sup>5</sup> :**

Distribution des proportions de structures professionnelles protégées/attaquées et attaquées/protégées en fonction de l'intensité de la prédation sur la commune principale de pâturage<sup>1</sup> :

Communes ayant enregistré:	Proportion de structures ayant souscrit un contrat de protection parmi structures bénéficiaires d'indemnisation de dommages	Proportion max <sup>6</sup> de structures bénéficiaires d'indemnisation de dommages parmi structures ayant souscrit un contrat de protection
entre 10 et 125 constats indemnisés	0,88	0,78
entre 5 et 9 constats indemnisés	0,83	0,63
entre 2 et 4 constats indemnisés	0,73	0,53
1 constat indemnisé	0,55	0,37
<b>au moins 1 constat indemnisé</b>	<b>0,76</b>	<b>0,59</b>

**Les structures professionnelles protégées<sup>4</sup> représentent 88 % des constats indemnisés et 85 % des victimes indemnisées.** Le nombre moyen de constats par structure est d'environ 3,7. Le nombre moyen de victimes par structure est d'environ 10. **La moyenne du nombre de victimes par attaque est d'environ 3,1.**

**Les structures professionnelles non protégées<sup>4</sup> représentent 12 % des constats indemnisés et 15 % des victimes indemnisées.** Le nombre moyen de constats par structure est d'environ 1,4. Le nombre moyen de victimes par structure est d'environ 5,1. **La moyenne du nombre de victimes par attaque est d'environ 3,7.**

5 Détentrices/détenteurs d'un troupeau couvert par un contrat de protection ou par des moyens jugés équivalents par la DDT(M)

6 Ne sont pas comptabilisées les structures ayant souscrit un contrat de protection et dont les troupeaux pâturent de façon minoritaire sur la commune concernée

## ANNEXE 7

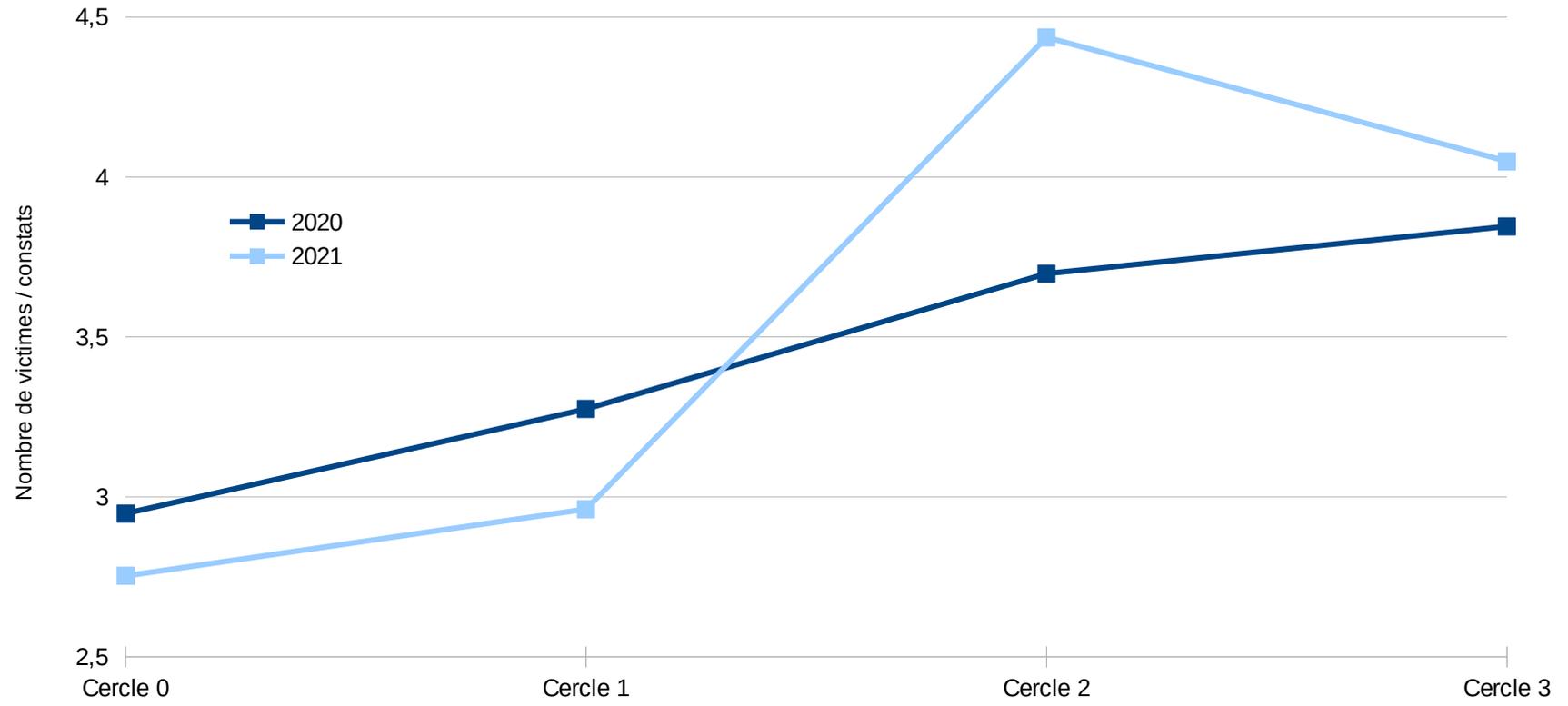
### Synthèse constats et victimes en fonction des cercles

Cercle	Nb de constats			Nb de victimes			Nb de victimes / constat		
	2020	2021	Variation 2020 -2021	2020	2021	Variation 2020 -2021	2020	2021	Variation 2020 -2021
0	1242	1231	-0,89 %	3661	3389	-7,43 %	2,95	2,75	-6,60 %
1	2022	1814	-10,29 %	6622	5372	-18,88 %	3,27	2,96	-9,57 %
2	159	261	64,15 %	588	1158	96,94 %	3,70	4,44	19,97 %
3	136	122	-10,29 %	523	494	-5,54 %	3,85	4,05	5,29 %
NC	116	74	-36,21 %	354	235	-33,62 %	3,05	3,18	4,06 %
<b>Total</b>	<b>3675</b>	<b>3502</b>	<b>-4,71 %</b>	<b>11748</b>	<b>10648</b>	<b>-9,36 %</b>	<b>3,20</b>	<b>3,04</b>	<b>-4,89 %</b>

Cercle	Proportion de constats / cercles			Proportion de victimes / cercles		
	2020	2021	Variation 2020 -2021	2020	2021	Variation 2020 -2021
0	33,80 %	35,15 %	4,01 %	31,16 %	31,83 %	2,13 %
1	55,02 %	51,80 %	-5,85 %	56,37 %	50,45 %	-10,50 %
2	4,33 %	7,45 %	72,26 %	5,01 %	10,88 %	117,28 %
3	3,70 %	3,48 %	-5,86 %	4,45 %	4,64 %	4,21 %
NC	3,16 %	2,11 %	-33,06 %	3,01 %	2,21 %	-26,76 %
<b>Total Résultat</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>		<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	

En 2020, les communes en cercles 0 et 1 comptabilisent 88,8 % des constats et 87,5 % des victimes en France. En 2021, les communes en cercles 0 et 1 comptabilisent 86,95 % et 82,28 % des victimes. Proportionnellement, on constate une augmentation des constats en cercle 0 proche de 4 % (avec une variation de la proportion de victimes moins marquée de 2,13%). Le cercle 1 affiche une baisse de sa proportion de constats de près de 6 % et de près de 11 % des victimes. Le cercle 2 accuse la plus forte augmentation de constats et de victimes entre 2020 et 2021.

### Répartition du nombre de victimes/constats en fonction de la localisation des constats

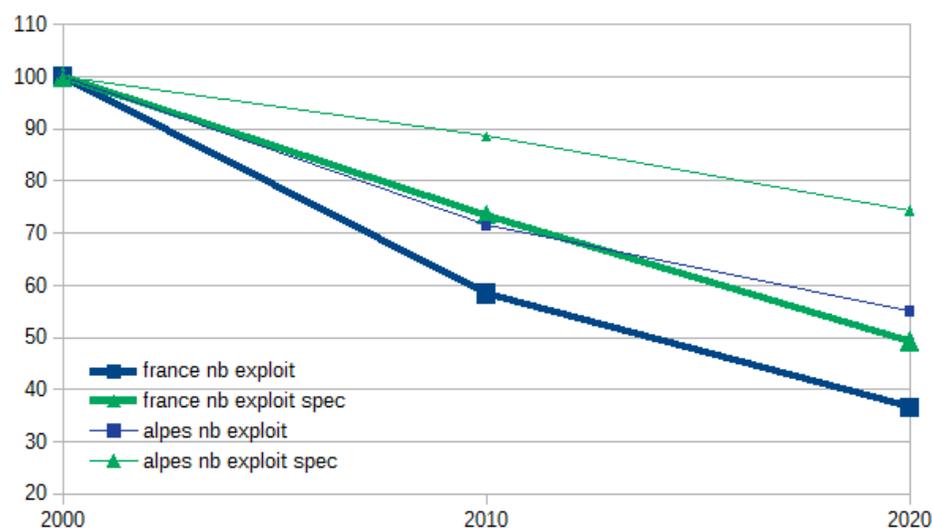


## ANNEXE 8

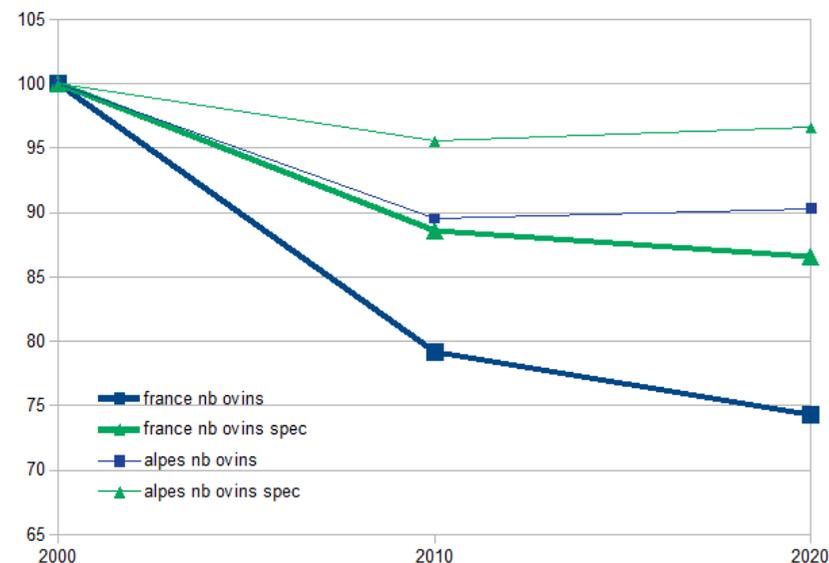
Exploitation des résultats du recensement agricole de 2020

### Tendance d'évolution de l'élevage ovin (recensement agricole décennal)

Nombre d'exploitations



Nombre de têtes



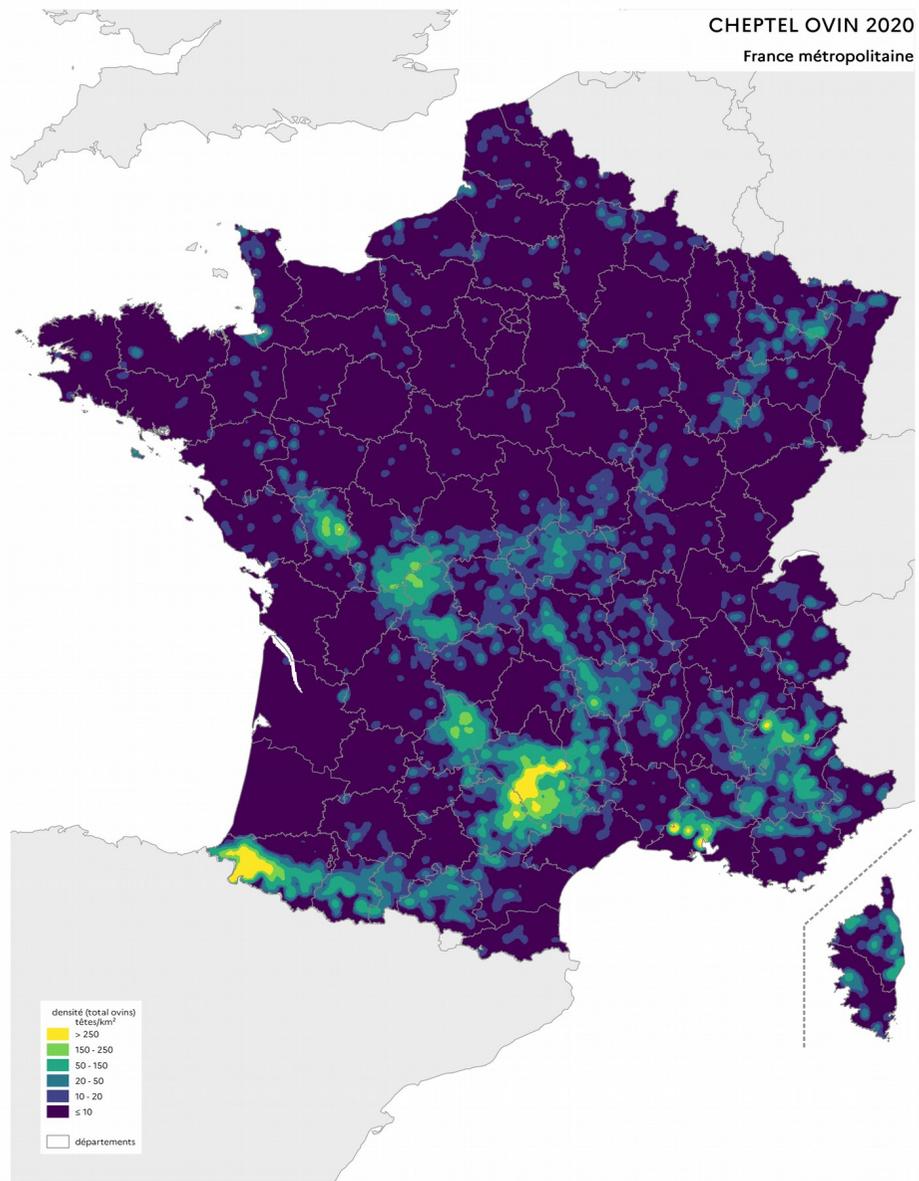
2020 - France :  
**35113 exploitations** dont 15260 spécialisées

2020 – Alpes :  
**3092 exploitations** dont 1671 spécialisées

2020 - France :  
**6,99 millions d'ovins** dont 4,65 en exploit. spéc.

2020 – Alpes :  
**1 million d'ovins** dont 0,82 en exploit. spéc.

**CHEPTEL OVIN 2020**  
France métropolitaine



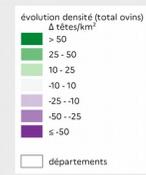
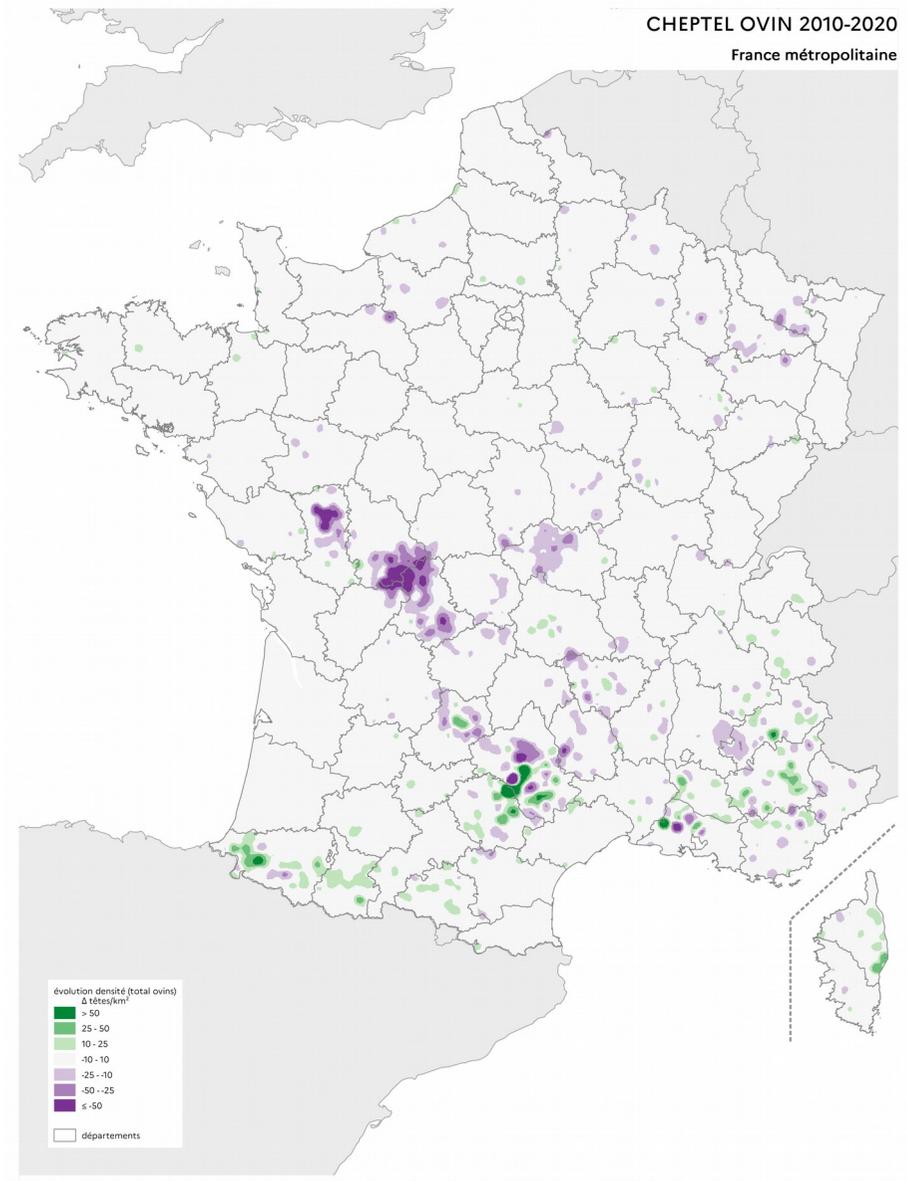
**PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**  
Direction régionale de l'agriculture et de la forêt  
Service régional d'information statistique économique et territoriale  
Pôle études, valorisation et administration des données

28 avril 2022  
sources : Agreste recensement agricole 2020  
lisage communal à 10 km - DRAP 2022  
fond carto : IGN adminexpress 2022 - NaturalEarth 2021



REF : FHO202204281517

**CHEPTEL OVIN 2010-2020**  
France métropolitaine



**PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**  
Direction régionale de l'agriculture et de la forêt  
Service régional d'information statistique économique et territoriale  
Pôle études, valorisation et administration des données

28 avril 2022  
sources : Agreste recensements agricoles 2010 et 2020  
lisage communal à 10 km - DRAP 2022  
fond carto : IGN adminexpress 2022 - NaturalEarth 2021



REF : FHO202204281515

## Unité de prévention LIFE WolfAlps EU - BILAN 2021



Le projet LIFE WolfAlps EU (2019-2024) réunit l'Autriche, la France, l'Italie et la Slovénie dans l'objectif d'améliorer la coexistence entre activités pastorales et présence du loup sur l'arc alpin. En France, le Parc National du Mercantour et l'Office Français de la Biodiversité sont les partenaires du projet.



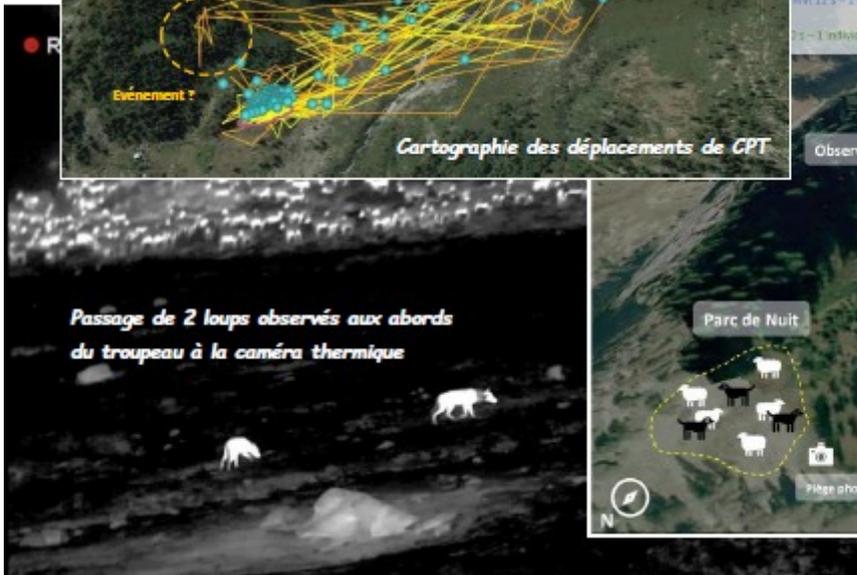
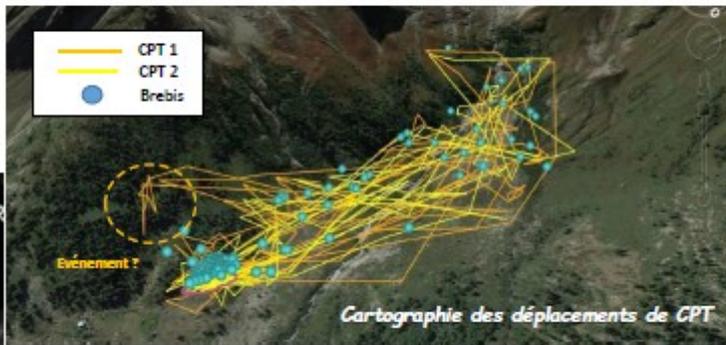
Deux techniciens ont été recrutés en avril 2021 pour constituer « l'unité de prévention » LIFE OFB. Ces agents rattachés à la Brigade Grands Prédateurs Terrestres basée à Gap travaillent avec les éleveur(se)s et berger(e)s sur les foyers de prédation dans les Alpes afin de mieux comprendre le contexte de prédation local et d'espérer adapter les mesures de protection en conséquence.



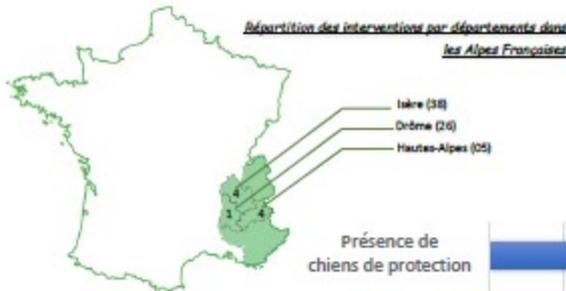
- Comment les loups contournent-ils les systèmes de protection en place ?
- Les tentatives d'attaques sont-elles régulières ?
- Comment travaillent les chiens de protection (CPT) de jour comme de nuit ?
- Est-il possible d'ajuster la protection pour faire diminuer la pression de prédation ?

L'intervention (4 nuits d'observation à l'aide de caméra thermique) se fait sur demande auprès de la DDT. Des pièges photographiques peuvent être disposés et des colliers GPS peuvent être placés sur les CPT. Les éléments observés sont transmis aux éleveurs/bergers et un compte rendu détaillé est envoyé aux différentes parties prenantes.

L'objectif d'une meilleure compréhension nécessite de « laisser faire » autant que possible pour permettre d'analyser l'efficacité du dispositif de protection. Du matériel d'effarouchement peut toutefois être utilisé pour tenter de stopper une prédation en cas d'attaque.

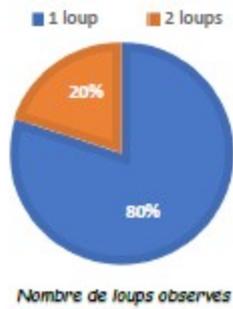
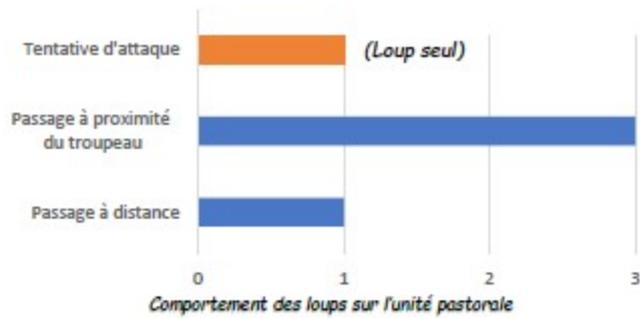
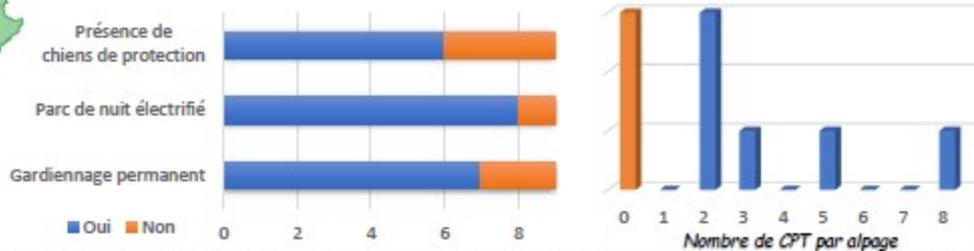


Durant la saison 2021, l'unité de prévention s'est déplacée sur 9 alpages sur l'arc alpin, cumulant plus de 150 heures d'observations. Cinq observations de loups ont été effectuées.



Les interventions ont été faites chez une majorité d'alpages des 200 éleveurs les plus prédatés. Tous ont mis en place des moyens de protection et ont subi des pertes liées aux loups ces dernières années.

**Analyse des moyens de protection**



**Analyse des observations de loups**



**Pistes de réflexions et préconisations (selon le contexte et les observations)**

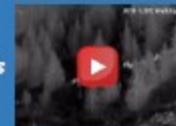
- Ajout de chiens de protection et mise en contact avec les personnes référentes pour un accompagnement personnalisé ; suivi de l'activité des chiens.
- Entretien du parc de nuit et maintien d'une bonne électrification pour limiter les intrusions, favoriser la pose du parc en zone ouverte, réflexion sur la mise en place d'une « double enceinte »
- Maintien d'un gardiennage renforcé et contrôle quotidien du système de protection en place.

**Liens vidéos**

Passage de 2 loups sur l'unité pastorale sans attaque



Tentative d'attaque d'un loup qui saute dans le PDN et est mis en fuite par 2 CPT



Un loup en déplacement détecte et fuit l'observateur



<https://www.lifewolfalps.eu/fr/>

<https://www.loupfrance.fr/>

